

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 JANVIER 2019 A 18H30 A LOQUEFFRET**

**Étaient présents**

**BERRIEN** : Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT-JAOUEN, Hubert LE LANN

**BOLAZEC** : Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR** : Éric PRIGENT

**BRASPARTS** : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON

**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE (arrivée à 18h50)

**HUELGOAT** : Jean-Pierre SALAÛN, Benoît MICHEL, Maïwenn JALLAIS

**LA FEUILLEE** : Gérard RANNOU, Régis LE GOFF (arrivé à 19h)

**LOPEREC** : François LE LUYER, Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN

**LOQUEFFRET** : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

**PLOUYE** : Jean-Michel SCOUARNEC, Marcel LE GUERN (départ à 19h53), Geneviève LE MAT

**SAINT-RIVOAL** : Yves Claude GUILLOU

**SCRIGNAC** : Georges MORVAN, Jean LE GAC (arrivé à 18h55)

**Procurations** : Paul QUEMENER a donné pouvoir à Hubert LE LANN, Josiane GUINVARC'H a donné pouvoir à Jean-Pierre BROUSTAL, Dominique CONNAN a donné pouvoir à Jean-Pierre SALAÛN, Régis LE GOFF a donné pouvoir à Gérard RANNOU jusqu'à 19h, Marcel LE GUERN a donné pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC à partir de 19h53

**Absente excusée** : Corinne NICOLE

**Secrétaires de séance** : Alain HAMON, Marcel SALAÛN

**Ordre du jour** :

- ➔ Présentation de la Convention Territoriale Globale par Jean-Marie Kerisit, technicien territorial à la Caisse d'allocations Familiales du Finistère
- ➔ Présentation de l'étude de revitalisation du centre-bourg de Brasparts par Vincent Vigouroux, adjoint au maire de Brasparts
- ➔ Départ de Locmaria-Berrien – informations et modification des commissions thématiques
- ➔ Demande aide formation BAFA
- ➔ Politique locale du commerce – définition de l'intérêt communautaire
- ➔ Destination touristique Cœur de Bretagne – stratégie intégrée de développement touristique
- ➔ Convention assistance technique suivi du fonctionnement de l'assainissement ZA du Vieux Tronc
- ➔ Convention copieur bâtiment technique ZA Vieux Tronc
- ➔ Convention déchetterie ZA Vieux Tronc
- ➔ Demande caution bancaire association ADMR Scrignac/Huelgoat
- ➔ Mobilité - Convention accès services Ouestgo, plateforme mutualisée de covoiturage de proximité et solidaire
- ➔ Bretagne Très Haut Débit – montée en débit phase 3
- ➔ Questions diverses

Le président accueille Jean-Marie Kerisit et Vincent Vigouroux pour les présentations à l'ordre du jour. Il constate le quorum après avoir nommé les pouvoirs.

### **Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations Familiales du Finistère**

La convention proposée permet de définir et positionner les compétences de la CAF du Finistère et de la communauté de communes dans le but d'intervenir en complémentarité.

La convention présente un projet stratégique global du territoire et les modalités de sa mise en œuvre sur la période 2019-2021.

Monsieur le Président rappelle le travail réalisé, au cours de l'année 2018, de diagnostic de territoire sur les thèmes de la petite enfance, la parentalité, l'enfance, la jeunesse et l'animation sociale.

Ce travail de diagnostic a permis de faire venir le conseil départemental sur le territoire et des financements de l'Espace de Vie Sociale vont être obtenus.

Jean-Marie Kerisit, technicien territorial à la CAF du Finistère présente la Convention Territoriale Globale et les enjeux mis en avant.

Il informe l'assemblée de quelques éléments chiffrés concernant les aides de la CAF aux collectivités du territoire à travers différents dispositifs dont le Contrat Enfance Jeunesse et qui représente au total environ 150.000 € annuellement.

Un document de travail définissant un plan d'actions sur l'ensemble des thèmes de la convention a été envoyé aux membres du conseil avec la convocation.

Huit thématiques ont été identifiées et retenues à savoir :

La petite enfance-enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accessibilité aux structures, favoriser la communication et la mobilité sur le territoire, le pilotage de la convention.

La convention permettra à la collectivité de mieux mobiliser les financements et d'agir en complémentarité avec la CAF du Finistère

Le conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, approuve la Convention Territoriale Globale présentée et son plan d'actions et autorise le président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Finistère.

### **Revitalisation du centre-bourg de la commune de Brasparts (arrivées de Jean Le Gac et Régis Le Goff)**

Jean-Pierre Broustal, maire de Brasparts et Vincent Vigouroux adjoint au maire présentent le projet de revitalisation du centre-bourg de Brasparts à travers la réalisation d'un schéma directeur pour l'aménagement du centre-bourg.

Ce schéma directeur conduit par un cabinet d'études a été travaillé avec les partenaires extérieurs et ouvert à la consultation publique des habitants qui ont été nombreux à y intervenir.

Ce projet, qui a fait objet de concertation, a pour objectif de fédérer les habitants à travers les associations de la commune, d'améliorer l'accessibilité des entrées de bourg, la qualité des façades et le mobilier

urbain, d'aménager les Places pour renforcer la centralité des commerces et réaliser des aménagements paysagers.

L'enjeu global est d'améliorer l'image du bourg et son attractivité. Les travaux seront réalisés sur une période de 15 ans.

Cette étude va permettre de répondre à l'appel à projets de la région Bretagne pour le dynamisme des bourgs ruraux.

A l'unanimité, le conseil communautaire marque son intérêt et soutient le projet d'aménagement du centre-bourg de la commune de Brasparts présenté au travers du schéma directeur de revitalisation du centre-bourg.

### **Départ de Locmaria-Berrien – informations et modification des commissions thématiques**

Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil dès lors que les élections de la commune de Huelgoat auront lieu car cela engendra des modifications des commissions également.

Un recours gracieux de l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de Poullaouen est en cours de préparation. Il sera peut-être suivi d'un recours contentieux.

### **Aide formation BAFA-BAFD - demande**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 qui vient d'être signé avec la CAF du Finistère une action d'aide au BAFA-BAFD est incluse.

L'objectif étant de proposer une formation aux jeunes afin qu'ils puissent travailler sur leur territoire. Douze formations aidées à hauteur de 500 € réparties sur 4 ans sont prévues.

Une personne a fait une demande en 2018 afin de bénéficier de cette aide.

Il est proposé de verser une aide financière aux familles ayant déjà réglées les factures.

Cette aide correspondra au reste à charge des familles si elles ont déjà réglées les frais de formation BAFA avec un montant d'aide maximum de 500 €.

Si la formation n'est pas commencée, c'est l'organisme de formation qui facturera 500 € à la collectivité pour la formation BAFA ou BAFD.

La demande a été déposée par Mathilde Menez.

Il reste à charge de la famille 550 €, la communauté peut verser une aide de 500 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une aide au financement du BAFA de Mathilde MENEZ d'un montant de 500 €.

## **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales – définition de l'intérêt communautaire**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2018 dite loi NOTRe, attribue aux communautés de communes une nouvelle compétence de « politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Le transfert de la compétence est conditionné à la définition de l'intérêt communautaire.

En conséquence le conseil communautaire doit délibérer pour déterminer ce qui relève de sa compétence en la matière et les communes interviennent dans le champ de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales qui n'aura pas été reconnu d'intérêt communautaire.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit que l'intérêt communautaire est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire.

Le président précise que ce sujet a été débattu lors de la réunion de bureau du 13 novembre et préalablement délibéré le 11 décembre 2018. Cette délibération a suscité des remarques de la part du contrôle de légalité.

Il est donc proposé au conseil communautaire de définir cet intérêt communautaire comme suit :

- Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire
- La gestion du commerce Bar Restaurant à Saint-Rivoal appartenant la communauté de communes
- La mise en place des dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et au développement des commerces en lien avec la Région dans le cadre d'une convention

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de déclarer d'intérêt communautaire

- Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire
- La gestion du commerce Bar Restaurant à Saint-Rivoal appartenant la communauté de communes
- La mise en place des dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et au développement des commerces en lien avec la Région dans le cadre d'une convention.

## **Destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh – avis sur la stratégie intégrée de développement touristique**

Le conseil régional de Bretagne a défini 10 destinations touristiques en Bretagne qui se veulent cohérentes, dans le but d'optimiser l'action touristique des professionnels et de développer une offre coordonnée (hébergement, restaurations, activités,...).

Le pays COB est la structure facilitatrice pour la mise en œuvre de la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh, elle a, à ce titre, piloté l'étude visant à définir la stratégie de développement touristique à l'échelle de la destination.

Cette étude a été un travail de plusieurs mois avec les acteurs touristiques publics, privés et associatifs. A l'issue de ce travail, le comité de pilotage de la Destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh a validé la stratégie intégrée de développement de la destination.

Quatre axes principaux ont été mis en évidence :

Axe 1 : Destination Cœur de Bretagne : partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée,

Axe 2 : Favoriser l'itinérance comme mode de découverte,

Axe 3 : Une culture créative, vivante et festive et des patrimoines qui contribuent à valoriser une destination insoupçonnée,

Axe 4 : promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée.

Ces axes sont ensuite déclinés en 19 fiches actions.

L'ensemble de ces éléments sont repris dans un document dont chacun a pu prendre connaissance.

*Cette stratégie comporte à la fois des actions de développement touristique qui visent à améliorer l'offre et les conditions d'accueil sur la Destination mais aussi des actions de promotion communication qui ont pour ambition de combler le déficit de notoriété du territoire et de lutter contre certains apriori.*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh présentée.

Yves Claude Guillou fait remarquer que sur le site du Comité Régional du tourisme on parle peu des Monts d'Arrée.

### **Assistance technique pour le suivi du fonctionnement du système d'assainissement de la ZA du Vieux**

#### **Tronc**

Le président fait part à l'assemblée d'une proposition du Conseil Départemental du Finistère pour le renouvellement du suivi du fonctionnement du système d'assainissement de la ZA du Vieux Tronc par le service de l'eau potable et de l'assainissement du Département.

La précédente convention signée le 24 avril 2014 par la communauté de communes des Monts d'Arrée est arrivée à son terme le 31 décembre 2018.

L'offre de services concerne l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement sur les points suivants :

- Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des réseaux d'assainissement collectif, des ouvrages de dépollution des eaux usées et de traitement des boues incluant la prise en compte d'un volet développement durable
- Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages
- Assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage sur son système d'assainissement y compris celle portant sur les eaux pluviales
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- Assistance pour la programmation des travaux
- Assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels, par le biais du CNFPT

Cette convention est proposée pour une durée de 4 ans soit du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le tarif de l'année 2019 est 521 € H.T., il est actualisé chaque année selon la formule indiquée en annexe de la convention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de convention de suivi du fonctionnement du système d'assainissement de la ZA du Vieux Tronc et autorise le président à signer la convention.

Un point est fait par Régis Le Goff sur l'assainissement de la Zone d'Activités du Vieux Tronc. Ce service est encore aujourd'hui gratuit pour les entreprises. Un règlement de l'assainissement collectif et des arrêtés d'autorisation de rejets des eaux usées pour les entreprises ayant des rejets conséquents sont en cours d'élaboration.

Les tarifs appliqués seront vus avant le mois de juillet.

Préalablement, une visite de chaque entreprise de la zone d'activités avait été effectuée par Eric Prigent, Régis Le Goff et Alain Le Cam en 2017 et une autre visite a eu lieu en 2018. Les entreprises sont donc informées des changements à venir.

### **Convention copieur bâtiment technique ZA du Vieux Tronc**

Le président fait part à l'assemblée d'une proposition du SIECE de Huelgoat-Carhaix de mutualiser l'usage de la photocopieuse du SIECE. Le SIECE loue une partie des locaux techniques de Monts d'Arrée Communauté situés sur la ZA du Vieux Tronc.

La convention propose de mettre à disposition la photocopieuse moyennant une participation à hauteur de 50% des factures (loyer, maintenance, papier).

Elle prendrait effet au 04 avril 2018, date d'installation du photocopieur.

Le règlement se fait au trimestre selon les factures acquittées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de convention de mise à disposition du photocopieur du SIECE situé dans le bâtiment technique de la ZA du Vieux Tronc, tel que présenté et autorise le président à signer la convention.

### **Convention utilisation de la déchetterie sur la ZA du Vieux Tronc gérée par le SIRCOB (départ de Marcel Le Guern)**

Le président fait part à l'assemblée d'une convention tripartite entre le SIRCOB, Monts d'Arrée Communauté et Poher Communauté au sujet de l'utilisation de la déchetterie sur la ZA du Vieux Tronc. Cette convention intervient suite au départ de la commune de Locmaria-Berrien de Monts d'Arrée Communauté.

La déchetterie du Vieux Tronc avait vocation à accueillir les usagers des communes membres de Monts d'Arrée Communauté.

Précédemment le SIVOM de Huelgoat et maintenant Monts d'Arrée Communauté suite à la prise de compétence en matière de déchets ménagers assure le financement de la déchetterie en versant au SIRCOB trimestriellement le coût de son fonctionnement.

Une partie des habitants utilisant cette déchetterie ne résidant plus sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté, il est prévu de trouver une proratisation des dépenses au vu de la population DGF des deux communautés de communes utilisant cette déchetterie.

La convention prendra effet au 01 janvier 2019 pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction.

Sans badge ou autre restriction, il sera difficile de comptabiliser précisément le pourcentage d'habitants des deux communautés de communes utilisant cet équipement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le principe de convention tripartite pour l'utilisation de la déchetterie du Vieux Tronc et autorise le président à finaliser cette convention en l'intégrant dans le devenir de la ZA du Vieux Tronc.

Un courrier du vice-président de Poher Communauté en charge des déchets ménagers arrivé au mois de décembre demande de laisser 2 mois (janvier et février) les équipements de dépôts des déchets ménagers

(containers et grillages sacs jaunes, le temps que la collectivité s'organise. Cette demande a reçu un avis favorable.

### **Demande de garantie pour un prêt bancaire par l'association ADMR Scignac**

Le président fait part à l'assemblée d'une demande de l'association ADMR de Scignac pour une garantie d'emprunt.

Hubert LE LANN en qualité de vice-président de l'association ADMR de Scignac présente la situation à l'assemblée en s'appuyant sur le document transmis préalablement aux membres du conseil communautaire. L'association qui œuvre en faveur de l'aide sociale et des habitants sur 8 communes du territoire s'est retrouvée face à une situation difficile, pour y remédier elle doit regrouper ses dettes et faire un emprunt qui permettra de solder ses dettes sur une période plus longue et ainsi retrouver une trésorerie de fonctionnement normale. Le prêt sera de 150.000 € sur une période de 60 mois soit 2.500 € de mensualités.

L'association emploie 40 personnes et un grand travail pour redresser la situation a été entrepris depuis maintenant deux ans.

Jean-Yves Crenn pense que ce sont les communes qui devraient se porter caution et non pas la communauté de communes.

La garantie d'emprunt doit faciliter l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie.

Cette opération est encadrée par trois règles prudentielles

- 1) La collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement
- 2) Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant susceptible d'être garanti
- 3) La quantité maximale susceptible d'être garantie par une collectivité sur un même emprunt est fixée à 50%. Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de garantie établie entre l'association ADMR de Scignac, l'établissement bancaire et Monts d'Arrée Communauté et donne pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à l'application de la délibération.

### **Covoiturage - Adhésion à la Plateforme Ouestgo**

Le président rappelle que lors du diagnostic de territoire en 2018, le problème de mobilité était retranscrit comme un enjeu majeur à améliorer sur le territoire pour l'ensemble de la population.

Le covoiturage de proximité dans une perspective d'aménagement, de développement durable et de cohésion sociale est donc à développer.

Pour ce faire, la plateforme Ouestgo hébergée et administrée par le syndicat mixte Megalis Bretagne, permet de mettre en relation les particuliers pour du covoiturage local.

Cette plateforme a été initiée par la Région Bretagne, le département du Finistère, Brest métropole, Rennes métropole et la CARENE Saint-Nazaire. Elle est ouverte à toutes les collectivités depuis septembre 2018.

Une convention d'accès au service est présentée, elle est souscrite pour un an et renouvelable par tacite reconduction, le tarif est de 750 € T.T.C. par an.

Pour accompagner la collectivité à mettre en œuvre et développer le covoiturage, animer la mise en relation sur la plateforme et sur le terrain, un travail avec l'association Ehop – Covoiturage+ est envisagé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion aux services de covoiturage de proximité et solidaire du grand Ouest Ouestgo et autorise le président à signer la convention d'accès aux services Ouestgo avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

### **Montée en débit - phase 3**

Le président fait part d'une proposition du syndicat mixte Mégalis Bretagne, une opération de montée en débit sur les prises des territoires programmées en phase 3.

Cette opération est envisageable sous certains critères de faisabilité technique (secteur de plus de 80 lignes par opération, priorité sur les prises de moins de 8 mb/s, efficacité avérée de la montée en débit)

Sur Monts d'Arrée Communauté, une opération potentielle concerne 110 lignes sur la commune de Brasparts.

Le coût d'investissement prévisionnel de l'opération est de près de 98.000 € pris en charge à 50 % par la Région Bretagne, 17 % par le Département du Finistère et 33 % par Monts d'Arrée Communauté.

Le cout de fonctionnement de 1.000 € par an sera réparti selon le même schéma.

Il est précisé que les investissements réutilisables pour la construction de la fibre optique seront déduits du financement de la collectivité lors de la phase 3.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'opération de montée en débit phase 3 sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté et son financement tant en investissement qu'en fonctionnement et autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**La séance se termine à 20 heures 36**